

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS No 2 D'HYDRO-QUÉBEC À  
OPTION CONSOMMATEURS**

**1. Contexte : Réponse de messieurs J.D. Todd et B. Bacon à la question initiale 1.1 d'Hydro-Québec**

*(...) The LDC's that are connected to the TCPL system generally reflect in their cost allocation processes the method they are being charged by TCPL. (...)*

**Question :**

- 1.1 Pour chaque client distributeur de TCPL, veuillez fournir le détail des modalités d'allocation des coûts de transport qui sont reflétés dans les tarifs des clients de ces distributeurs?**

**2. Contexte : Réponse de messieurs J.D. Todd et B. Bacon à la question initiale 4.2 d'Hydro-Québec**

*(...) the HQ proposal appears to be charging customers based on their non-coincident peaks, although rates are designed (and implicitly costs are allocated) using the 1-CP approach. (...)*

**Question :**

- 2.1 Pourquoi associez-vous la méthode d'Hydro-Québec à celle de la pointe coïncidente, alors que son tarif annuel et sa facturation sont basés sur la somme de la pointe coïncidente de la charge locale et des quantités réservées point à point qui ne sont pas nécessairement équivalentes aux quantités présentes à la pointe?**